SIAAP
Service public de l'assainissement francilien

RAPPORT

DLE
Direction des Laboratoires et de l'Environnement
Laboratoire d'Analyses et Prélèvements
82 avenue Kléber 92700 COLOMBES
Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr

cofrac ESSAIS
Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : **VALORISATION AGRO BTC (3616)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **12/08/2022**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-2022-3998**
Rapport autorisé le : **19-AOÛT -2022 16:29**

SIAAP SEINE AVAL
Delphine LEGRAND
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO22-22146 / BTC prélevé le 10-AOÛT -2022 00:00
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Semaine prélèvement		17/08/2022				32	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	12/08/2022	*			41,3	%		
Matières Volatiles %MB	NF EN 15935	12/08/2022	*			16.10	% sur brute		
C élémentaire brut	NF EN ISO 21663	17/08/2022	*			11.22	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	17/08/2022	*			112.20	kg/(t MB)		
N élémentaire brut	NF EN ISO 21663	17/08/2022	*			0.85	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	17/08/2022	*			8.50	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	17/08/2022				13.2	-		
Sélénium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17294-2	18/08/2022	*			7.1	mg/kg MS		
Mercure	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17852	17/08/2022	*			1.2	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Aluminium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	17/08/2022	*			6382	mg/kg MS		
Bore	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	17/08/2022				<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	17/08/2022	*			4.94	% sur brute		
Cadmium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	17/08/2022	*			1.9	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	17/08/2022	*			6.8	mg/kg MS		
Chrome	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	17/08/2022	*			50.9	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Cuivre	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	17/08/2022	*			682	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Fer	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	17/08/2022	*			92096	mg/kg MS		
POTASSIUM (en K2O)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	17/08/2022	*			0.06	% sur brute		
Arsenic	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17294-2	18/08/2022	*			4.8	mg/kg MS		
MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	17/08/2022	*			0.47	% sur brute		
Manganèse	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	17/08/2022	*			208	mg/kg MS		
Molybdène	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	17/08/2022	*			9.8	mg/kg MS		
Sodium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	17/08/2022	*			307	mg/kg MS		
Nickel	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	17/08/2022	*			26.9	mg/kg MS	200	mg/kg MS
Plomb	NF EN ISO 54321, NF EN	17/08/2022	*			113	mg/kg MS	800	mg/kg MS

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
	ISO 11885								
Soufre	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	17/08/2022	*			28701	mg/kg MS		
Zinc	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	17/08/2022	*			1559	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
Somme des 4 métaux : Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc	Calcul	17/08/2022				2318	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
PCB 28	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/08/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 52	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/08/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 101	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/08/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 118	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/08/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 138	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/08/2022	*		r	0.019	mg/kg MS		
PCB 153	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/08/2022	*		r	0.018	mg/kg MS		
PCB 180	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/08/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
Somme 7 PCB	Calcul	12/08/2022			r	0.10	mg/kg MS	0.8	mg/kg MS
Fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/08/2022	*		r	0.57	mg/kg MS	5	mg/kg MS
Benzo[b]fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/08/2022	*		r	0.29	mg/kg MS	2.5	mg/kg MS
Benzo[a]pyrène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/08/2022	*		r	0.21	mg/kg MS	2	mg/kg MS
Phosphore total (P2O5)	SIAAP_MOP_00096, SIAAP_MOP_00007 et tableur de calcul des oxydes LOG-084	16/08/2022	*		r	3.98	% sur brute		
Azote ammoniacal (NH4)	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00053	12/08/2022	*		r	0.152	% MB		
pH	NF EN 15933	12/08/2022	*		r	8.6	unité pH		
Température de mesure du pH	Méthode interne	12/08/2022				19.1	°C		
Refus	NF EN 16179	16/08/2022	*			<5.0	%		
Masse de matériaux étrangers retirés	NF EN 16179	12/08/2022	*			0.0	g		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :
Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés. Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende :
BO : BOUE

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT	
	DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	cofrac ESSAIS Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Jean-François MOISAN
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 832
Siccité (moyenne des analyses quotidiennes) : 41,3%
- ☐ Boue Seine Aval +
- ☑ Boue Réglementaire
- ☐ Boue Non Epandable
- ☐ Boue Non-Conforme FNC n°

Date : 23/08/22

Visa Laboratoire

Delphine LEGRAND
Responsable adjointe Laboratoire
SIAAP Seine Aval
01 30 86 53 77 / 06 63 39 88 01
delphine.legrand@siaap.fr

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT	
	DLE Direction des laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 0141195364 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	cofrac ESSAIS Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : **BACTERIO BTC (3619)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **08/08/2022**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-LAM-2022-3885**
Rapport autorisé le : **19-AOÛT -2022 10:28**

SIAAP SEINE AVAL
Delphine LEGRAND
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO22-32720 / BTC prélevé le **08-AOÛT -2022 08:00**
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

	Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité
	Coliformes Thermotolérants	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00058	08/08/2022				Absence	UFC/gMS
	Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	08/08/2022	*			<5,60E+00	NPP/gMS
	Semaine prélèvement		08/08/2022				32	-

Observations liées aux résultats :
Matière sèche : 41,7% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2022-3843)
Résultats :
- E. Coli = <5.6 NPP/mL
- Coliformes Thermotolérants = absence dans 0.001 mL

Légende :
BO : BOUE

Yves ZARZELLI
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° :
Microbiologie :
Coliformes thermotolérants : Abs / g MS
Escherichia Coli : <5,6 / g MS
Date : 23/08/22
VISA Laboratoire

Delphine LEGRAND
Responsable adjointe Laboratoire
SIAAP Seine Aval
01 30 86 53 77 / 06 63 39 88 01
delphine.legrand@siaap.fr

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.